



**RÉUNION DU COMITÉ SPS DE L'OMC
18–22 MARS 2013, GENÈVE (SUISSE)**

**RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITÉS DE L'UNION AFRICAINE
DANS LE DOMAINE SPS**

La communication ci-après, reçue le 14 mars 2013, est distribuée à la demande de l'Union africaine.

1 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

1.1. Du 27 au 30 novembre 2012, le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA), avec l'assistance technique du Secrétariat du Comité SPS, du STDF, de l'OIE et de la CIPV, a organisé un atelier de perfectionnement des formateurs sur l'efficacité de la participation des pays d'Afrique aux activités des organisations internationales de normalisation, à Dakar (Sénégal). L'événement s'adressait aux pays francophones d'Afrique et a réuni 32 participants de 23 pays ainsi que quatre participants de quatre organisations régionales.

1.2. Les bénéficiaires de ces formations étaient des représentants des trois sous-secteurs concernés (santé des animaux, préservation des végétaux et sécurité sanitaire des produits alimentaires), du secteur privé, ainsi que des points de coordination pour les questions SPS et des autorités responsables des notifications ayant déjà participé à des formations pour formateurs de niveau régional ou continental.

2 ASSISTANCE TECHNIQUE

2.1. Afin de promouvoir la coordination intersectorielle des questions SPS au niveau national, l'Union africaine (UA) a aidé les États membres à établir des mécanismes de coordination SPS nationaux (comités SPS) là où il n'y en avait pas ou à renforcer les comités existants.

2.2. Avant le lancement du projet de l'UA-BIRA "Participation des nations africaines aux activités des organisations de normalisation sanitaire et phytosanitaire (PAN-SPSO)", sept pays avaient des comités SPS nationaux. Grâce au soutien de l'UA-BIRA, 33 comités de plus ont été établis. La liste des pays où des comités SPS nationaux ont été établis (marqués d'un *), avant et après le début du projet PAN-SPSO, figure dans le tableau 1. Parmi ces pays, six seulement ont eu recours à un cadre juridique pour créer ces comités et leur allouer un budget de fonctionnement.

2.3. La République démocratique du Congo, le Soudan du Sud, le Tchad et le Togo ont demandé le soutien de l'UA-BIRA pour organiser des réunions des parties prenantes dans le domaine SPS afin d'établir des comités SPS nationaux ou de renforcer les comités existants.

Tableau 1: Comités SPS nationaux

	PAYS	EXISTENCE OUI OU NON	CADRE JURIDIQUE
1	Burkina Faso	OUI	OUI
2	Sénégal	OUI	NON
3	Mauritanie	OUI	NON
4	Mali	OUI	NON
5	Niger	OUI	OUI
6	Maroc	NON	
7	Comores	NON	
8	Madagascar	NON	
9	Maurice	OUI	NON
10	Malawi	OUI	NON
11	Seychelles	OUI	NON
12	Zambie	OUI	NON
13	République démocratique du Congo	OUI	NON
14	Érythrée	NON	
15	Burundi	OUI	NON
16	Kenya*	OUI	NON
17	Rwanda	OUI	NON
18	Tanzanie	OUI	NON
19	Ouganda*	OUI	NON
20	Cameroun	OUI	NON
21	République centrafricaine	OUI	OUI
22	Tchad	NON	
23	Congo	OUI	NON
24	Guinée équatoriale	OUI	NON
25	Gabon	OUI	NON
26	Sao Tomé-et-Principe	OUI	NON
27	Bénin	OUI	NON
28	Cap-Vert	OUI	NON
29	Côte d'Ivoire	OUI	
30	Gambie	OUI	OUI
31	Ghana	OUI	NON
32	Guinée	OUI	OUI
33	Guinée-Bissau	OUI	
34	Libéria	OUI	
35	Nigéria	OUI	
36	Sierra Leone	OUI	
37	Togo	OUI	OUI
38	Djibouti	OUI	NON
39	Soudan	OUI	NON
40	Éthiopie	NON	
41	Somalie	NON	
42	Angola	NON	
43	Botswana*	OUI	NON
44	Lesotho*	OUI	NON
45	Mozambique	OUI	NON
46	Namibie*	OUI	NON
47	Égypte	NON	
48	Tunisie	NON	
49	Libye	NON	
50	Soudan du Sud	NON	
51	Swaziland*	OUI	NON
52	Afrique du Sud	NON	NON
53	Zimbabwe*	OUI	NON
54	Algérie	NON	

3 COORDINATION DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE DANS LE DOMAINE SPS

3.1 Autorité de sécurité sanitaire des produits alimentaires et système d'alerte rapide

3.1. Le premier atelier réunissant des spécialistes africains de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et des points de contact du Codex s'est tenu les 29 et 30 octobre 2012 à Kigali, dans le but de discuter de mécanismes et procédures nécessaires à la mise en place d'un système qui garantisse la sécurité sanitaire et la qualité des denrées alimentaires produites et commercialisées sur le continent africain, et d'envisager une proposition visant à établir un système permettant d'alerter tous les États membres de l'UA, en cas de préoccupation touchant la sécurité sanitaire des aliments.

3.2. En tout, 52 participants ont pris part à l'atelier, y compris des spécialistes de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, des points de contact du Codex et des responsables de la sécurité sanitaire des aliments de 29 États membres de l'UA, de centres techniques de l'UA, de commissions économiques régionales (CER), de l'Union européenne (UE), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et d'EDES.

3.3. L'atelier s'est conclu sur plusieurs recommandations: l'UA doit envisager et adopter de toute urgence un mécanisme de coordination de la gestion de la sécurité sanitaire des aliments (AU-FSMCM), incorporant un mécanisme panafricain d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (ARFFAM), s'inspirant du Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA) et du Conseil phytosanitaire interafricain (UA-CPI).

3.4. Il est prévu d'organiser un atelier de suivi à Addis-Abeba (Éthiopie), à une date qui reste à déterminer.

3.2 Coordination des positions communes adoptées depuis 2009 à l'échelle du continent en ce qui concerne la santé des animaux, la préservation des végétaux et la sécurité sanitaire des produits alimentaires

a. Santé des animaux

Une réunion d'experts de la santé des animaux se tiendra les 25 et 26 mars 2013 pour analyser les Codes terrestre et aquatique de l'OIE et produire des observations à leur sujet, en prévision de la 81^{ème} Session générale de l'Assemblée mondiale des délégués de l'OIE.

Une réunion des délégués africains à l'OIE se tiendra les 14 et 15 avril 2013 à Abidjan (Côte d'Ivoire), dans le but d'établir des positions communes sur les normes relatives à la santé des animaux, en préparation de la 81^{ème} Session de l'OIE de 2013.

b. Sécurité sanitaire des denrées alimentaires

Une réunion d'experts africains des additifs alimentaires s'est tenue à Nairobi (Kenya), du 4 au 6 février 2013, afin de prodiguer des conseils techniques aux délégués africains participant à la 45^{ème} Session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires.

Une réunion d'experts africains des contaminants des produits alimentaires s'est également tenue à Nairobi (Kenya), du 4 au 6 février 2013, afin de prodiguer des conseils techniques aux délégués africains participant à la 7^{ème} Session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments.

c. Préservation des végétaux

Une réunion préparatoire des pays de la région africaine membres de la CIPV s'est tenue à Entebbe (Ouganda) du 11 au 13 mars 2013, en prévision de leur participation à la 8^{ème} Session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP).

3.3 Soutien aux CER pour la coordination des positions régionales communes

3.5. Les délégués des États membres de la CEDEAO à l'OIE se réuniront à Abuja (Nigéria), les 28 et 29 mars 2013 afin de coordonner leurs positions concernant les normes de l'OIE relatives à la santé des animaux et de se préparer à la réunion à l'échelle du continent qui aura lieu en avril 2013 en Côte d'Ivoire.

3.6. Une réunion similaire se tiendra à Nairobi les 5 et 6 avril 2013 pour les États membres de la Communauté d'Afrique de l'Est.

3.4 Renforcement des processus nationaux de consultation afin de définir les positions nationales

3.7. L'UA-BIRA a proposé d'aider les États membres à consolider des positions nationales communes pour ce qui est des normes SPS, mais aucun pays n'a encore réclamé son assistance.

- Facilitation de la participation des CER et des États membres aux réunions des organisations internationales de normalisation

3.8. L'UA-BIRA aide les représentants des CER et des États membres à participer aux réunions internationales des organisations internationales de normalisation ou du Comité SPS de l'OMC.

4 SOUTIEN À LA MISE EN CONFORMITÉ AVEC LES NORMES SPS

- Identification, systèmes de traçabilité et certification pour les régions d'élevage:
 - L'UA-BIRA met actuellement en œuvre des activités visant à assurer l'identification et la traçabilité du bétail et des produits animaux, et la certification dans les régions d'élevage.
 - Processus de consultation avec les pays et les CER et études de viabilité en cours.
 - Des activités pilotes sont en cours de lancement dans des pays spécifiques (corne de l'Afrique et Sahel).
 - Conformité du miel avec les normes internationales:
 - Un nouveau projet comprenant une composante concernant la conformité du miel avec les normes internationales est en cours de lancement (soutien de l'UE).
-